



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la Municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments précis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

a) **ÉTAT DES RÉSULTATS**

| | |
|--------------------------|--------------|
| Recettes totales : | 2 663 603 \$ |
| Dépenses totales : | 2 148 450 \$ |
| Excédent de l'exercice : | 515 153 \$ |

b) **SURPLUS ACCUMULÉ**

Le surplus accumulé qui était de 846 450 \$ au 31 décembre 2011 s'élève à 1 390 259 \$ au 31 décembre 2012.

c) **IMMOBILISATIONS**

Les actifs immobilisés de la Municipalité, soit l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 5 370 610 \$ au 31 décembre 2012.

d) **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

À leur avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

En date du 31 octobre 2013, les revenus sont de l'ordre de 2 449 653 \$ et les dépenses à jour s'élèvent à 1 665 425 \$.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014

La préparation des prévisions budgétaires 2014 est en processus. Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel de l'administration municipale, travailleront dans les prochaines semaines à préparer le budget.

La Municipalité maintiendra son effort d'amélioration de son réseau routier. Parallèlement à ce dossier, toutes les questions reliées au développement des infrastructures, des services municipaux, de la qualité de vie citoyenne et enfin au développement environnemental continueront d'attirer notre attention.

À la lumière des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil municipal pour une saine gestion, selon l'ampleur des projets, nous devons faire des choix. Nous n'avons pas encore statué de façon précise sur les projets qui seront retenus. Soyez assurés que les membres du Conseil municipal verront à injecter ses argents de façon rationnelle en tenant compte des besoins de la Municipalité.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

| | Rémuné- ration | Allo- cation | TOTAL |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------|
| Maire: | 12 212,78 | 6 106,39 | 18 319,17 \$ |
| Conseiller à la M R C : | 11 114,88 | 5 557,44 | 16 672,32 \$ |
| Chacun des Conseillers : | 4 070,92 | 2 035,46 | 6 106,38 \$ |

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du code municipal.

Je remercie les conseillères, les conseillers et tout le personnel municipal pour leur collaboration. Soyez assuré que notre but premier est de travailler pour les gens de Sainte-Cécile afin d'améliorer votre qualité de vie.

Je remercie également tous les bénévoles qui œuvrent dans la municipalité. Sans le bénévolat de ces personnes, notre municipalité serait moins dynamique. Par votre implication, vous aidez la collectivité à grandir et vous transmettez des valeurs d'entraide et de partage.

Merci.

Paul Sarrazin, maire

N. B. : Tel que le prescrit la Loi (article 955 C.M.), je dépose la liste de tous les contrats ou factures comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des factures de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur au cours de l'année 2013. Cette liste est disponible au bureau de la directrice générale pour consultation.